



HAL
open science

Débat et dialogue en vers chez Guillaume Cretin

Ellen Delvallée

► **To cite this version:**

| Ellen Delvallée. Débat et dialogue en vers chez Guillaume Cretin. Elsevier, 2022, 37. hal-03739025

HAL Id: hal-03739025

<https://hal.science/hal-03739025>

Submitted on 26 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Débat et dialogue en vers chez Guillaume Cretin

Le *Débat entre deux dames sur le passetemps des chiens et oyseaux*¹ de Guillaume Cretin (chanoine mais aussi poète et historiographe au service de Louis XII puis de François I^{er}), bien qu'appartenant aux premières années du XVI^e siècle, a surtout retenu l'attention de la critique médiévisite, pour deux raisons². Ce texte est d'une part la réécriture d'un passage du *Livre des deduis du roy Modus*, lui-même compris dans les deux *Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio*, traité de chasse composé dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, parfois attribué à Henri de Ferrières³. Mais la raison essentielle de cet intérêt par les médiévistes, d'autre part, est que le poème de Cretin, comme l'extrait lui servant de source, appartient au genre du débat, et plus particulièrement au sous-genre du débat cynégétique, puisqu'il met en scène deux dames s'opposant sur la question de savoir quel type de chasse, entre la fauconnerie et la vénerie, procure le plus grand plaisir⁴.

Le genre du débat connaît un véritable succès à partir du XIII^e siècle et jusqu'au XV^e siècle où son essor est le plus important⁵. Il existe ainsi une centaine de textes, souvent en vers, parfois en prosimètre, aux titres aussi variés que *question*, *estриф*, *concile*, *plait*, *procès*, *jugement*, *bataille*, *discord*, *disputaison*, *debat* ou *dialogue*. De tels intitulés soulignent à la fois le cadre et la portée rhétorique du débat en le rapprochant du domaine judiciaire où s'opposent fermement les menées de la défense et de l'accusation – à la différence du débat dialectique ou dialogue platonicien qui chercherait, par-delà les contradictions, à parvenir à une vérité emportant l'adhésion des deux partis. Dans la variété des titres relevant du genre du débat, l'oralité apparaît également. Le débat met en scène des propos échangés entre personnages, *dialogues* parfois sans cadre narratif ou bien avec un cadre narratif si ténu que cette écriture « par personnages » se rapproche du théâtre. À défaut d'être joué comme une véritable pièce de théâtre, le texte du débat est la plupart du temps destiné à une lecture collective, en particulier au sein des cercles de cour. Une telle lecture est d'ailleurs mise en scène dans le *Débat* du *Livre des Deduis du Roy Modus*⁶. Elle paraît d'autant plus probable chez Cretin que le sujet de la chasse a sans doute été choisi parce qu'il faisait écho aux passe-temps favoris des rois Louis XII et François I^{er}, qui préféraient respectivement la chasse aux oiseaux et celle avec les chiens⁷. La lecture collective du débat est donc un divertissement d'une cour ainsi représentée dans ses loisirs et échanges.

¹ Toutes nos références s'appuieront sur l'édition de K. Chesney dans Guillaume Cretin, *Œuvres poétiques*, Genève, Slatkine Reprints, 1977 [Paris, Droz, 1932], p. 94-143. Dans son introduction, elle signale qu'elle s'est appuyée sur plusieurs témoins manuscrits et imprimés : les manuscrits Troyes, BM 1337, Paris BNF fr. 1593 et Berlin, Staatsbibliothek, Hamilton 195 ainsi que les imprimés *Le debat de deux dames sur le passetemps de la chasse des chiens et oyseaulx*, Paris, Jehan Longis, 1526 et *Chantz royaux, oraisons et aultres petitz traictez*, Paris, Galliot du Pré, 1527. Par leur variété, ces témoins suggèrent un relatif succès du texte de Cretin.

² Exception faite de la seule étude entièrement consacrée au *Débat entre deux dames* de Cretin : M. Randall, « On the Empire of the Senses in Cretin's *Débat entre deux dames* », dans *Esprit généreux, esprit pantagruélique. Essays by his Students in Honor of François Rigolot*, éd. R. Leushuis et Z. Zalloua, Genève, Droz, 2008, p. 75-92.

³ *Les livres du roy Modus et de la royne Ratio*, éd. G. Tilander, Paris, Société des anciens textes français, 1932, t. 1 p. 230-266. Outre le grand nombre de témoins manuscrits, la dizaine d'éditions de ce texte au XVI^e siècle, recensées par le site Arlima (<<https://arlima.net/no/371>>), indique que Cretin s'appuie sur un texte alors connu.

⁴ Le *Roman des Deduis* de Gace est une autre illustration de ce sous-genre.

⁵ Voir P.-Y. Badel, « Le Débat », dans *La Littérature française aux XIV^e et XV^e siècles, Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, VIII/1, Heidelberg, Winter, 1988, p. 95-110 ; H. Haug, « La lecture des débats en moyen français : approches d'un jeu courtois », *Le Moyen Âge*, vol. 122, n° 2, 2016, p. 275-302 ; L. Tabard, « *Bien assailly, bien deffendu* », *Le Genre du débat dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, thèse de doctorat préparée sous la direction de J. Cerquiglini-Toulet, soutenue le 10 mars 2012 à l'université Paris Sorbonne.

⁶ Le débat à proprement parler y est inséré dans une narration, en prose, faisant figurer un désaccord entre veneurs et fauconniers, que l'on propose de résoudre par la lecture collective du débat des deux dames (*op. cit.*, p. 230-233). Voir H. Haug, « La lecture des débats... », art. cit.

⁷ Voir R. de Maulde La Clavière, *Louise de Savoie et François I^{er} : trente ans de jeunesse (1485-1515)*, Paris, Perrin et c^{ie}, 1893, p. 255, cité par K. Chesney, *Œuvres poétiques, op. cit.*, p. CVIII. La date exacte de composition du texte de Cretin est inconnue mais une rédaction peu après 1515, sous François I^{er} donc, paraît plausible, précisément parce que la dame aux chiens l'emporte mais aussi parce qu'on retrouve d'autres scènes de chasse particulièrement développées dans la *Chronique françoise* que Cretin rédige pour le jeune roi de 1515 à 1525 : voir livre II, chap. III (BNF fr. 2818, f. xiv-xv) et livre III, chap. V (BNF fr. 2819, f.

Nul doute que le choix du vers, dans les débats en général et dans celui de Cretin en particulier, favorise cette oralité représentée dans le texte et attachée à sa réception. Comme l'a montré Bernard Cerquiglini⁸, les vers se prêtent particulièrement bien à l'insertion de discours rapportés, notamment par rapport à la prose qui doit davantage les cadrer. Par ailleurs, même si le débat ne saurait être rattaché aux genres lyriques de la poésie, sa forme versifiée fait apparaître rythmes et accents qui encouragent autant qu'ils structurent une lecture oralisée. Mais Cretin, en introduisant, dans son *Debat entre deux dames*, différentes contraintes formelles qui ne figuraient pas dans le texte source (notamment des strophes ou des rimes extraordinaires), semble réorienter l'emploi du vers et l'enrichir d'autres fonctions. Comment, en retravaillant l'oralité comme thème et comme forme, Cretin infléchit-il son texte source du « débat » vers le « dialogue » ?

Afin de déterminer le rôle que la versification joue dans ce processus d'inflexion de la forme et de la valeur des propos rapportés, nous procéderons à une analyse du *Debat entre deux dames* de Cretin en trois temps, qui sont autant d'échelles du texte : en revenant d'abord sur la structure générale du poème de Cretin et en la comparant au texte source extrait du *Livre des Deduis du Roy Modus*, puis en nous intéressant à l'insertion des propos rapportés dans les strophes et les vers, et enfin en nous attachant plus particulièrement à ce qui pourrait être considéré comme un stylème de Cretin, la rime équivoquée.

1. Une structure d'ensemble faisant apparaître deux régimes de parole

Le *Debat entre deux dames* de Cretin est composé de 1280 décasyllabes, tandis que sa source du XIV^e siècle ne comprenait que 1044 octosyllabes⁹. Tous deux mettent en scène un différend entre deux dames qui soutiennent l'une que la chasse aux oiseaux procure le plus grand plaisir, l'autre que ce sont les chiens qui l'emportent. Chacun des textes met en scène deux seigneurs adeptes des deux types de chasse se rencontrent et décident de souper ensemble (v. 29-97). Leur deux épouses commencent alors à échanger sur leur préférence en matière de chasse et décident d'en faire un débat « *pro et contra* » (v. 179) qui se tiendra le lendemain (v. 105-180). Cela fait bien rire leurs époux¹⁰ et offre bien du « passetemps » à l'assistance (v. 181-184) : signes que le « débat » qui s'annonce est bien un loisir de cour, ici mis en abyme par Cretin. Le comte de Tancarville est désigné pour procéder au jugement (v. 198-218). Le lendemain, la dame soutenant les oiseaux (qui porte un épervier) commence le débat en avançant plusieurs idées, dont l'essentielle est que les oiseaux procurent un plus grand plaisir pour les yeux que ne le font les chiens (v. 271-438). Non seulement la beauté des oiseaux s'oppose à l'ordure des chiens, mais en outre plusieurs scènes décrites soulignent la beauté en différentes circonstances de la chasse avec oiseaux. Cette première dame conclut son discours par l'idée que la vue prime sur l'ouïe dans les plaisirs¹¹ : comme la chasse aux oiseaux repose sur ce type de plaisir, la conclusion logique de son syllogisme est que cette pratique procure le plus de plaisir. La dame soutenant la vénerie commence sa réponse par une *excusatio* pour sa faible éloquence puis en rappelant chacun des arguments de son adversaire (v. 455-518). Elle répond ensuite avec les siens : les chiens sont fidèles, leur ordure ne relève pas du sujet du débat. Comme son adversaire, elle représente longuement la beauté des scènes de chasse à courre, qui repose cette fois sur la vue et sur l'ouïe, les deux plus nobles sens selon elle – le second pouvant même surpasser le premier (v. 519-758). Avant de faire parvenir ces propos au juge désigné, la dame à l'épervier ajoute en un bref discours que la chasse aux chiens comporte dangers et craintes qui l'éloignent de tout plaisir ; elle

XXIV-XXIVV). K. Chesney rappelle cependant que la présence de deux césures épiques et de deux césures lyriques suggère qu'il s'agirait plutôt d'une œuvre de jeunesse (*ibid.*, p. CIX).

⁸ *La Parole médiévale. Discours, syntaxe, texte*, Paris, Minuit, 1981, « Première partie : Grammaires de l'inscription », p. 15-123.

⁹ Ceux-ci y sont par ailleurs encadrés par une narration en prose qui motive la présence de ce débat en vers (il est lu pour résoudre un différend entre veneurs et fauconniers) et qui le rattache formellement au reste du traité, également en prose.

¹⁰ On retrouve l'expression de cette réaction aux vers 955 et 987.

¹¹ Voir M. Randall (art. cit.) ainsi que J.-M. Fritz, *Paysages sonores du Moyen Âge. Le versant épistémologique* (Paris, Champion, 2000, chap. I « L'ouïe, second sens ? », p. 19-55) pour une synthèse précise du débat sur la précellence de la vue et de l'ouïe de l'Antiquité au Moyen Âge.

rappelle également que la vue est plus importante pour appréhender le monde (v. 771-826). Un messenger est ensuite désigné en la personne du clerc qui avait écouté le débat, sans pouvoir le voir, caché derrière un buisson : cette *embusche* est un *topos* du genre du débat¹² (v. 827-916). Alors que les écrits se préparent, les époux des deux dames échangent sur le débat qui vient de se tenir (v. 917-955) : l'un met au défi l'autre de dédire sa dame contre le don d'un chien ; il refuse par fidélité (une caractéristique des chiens...) alors même qu'il convoite l'animal qu'on lui propose. Cretin, comme l'auteur du débat figurant dans le *Livre des deduis du roy Modus*, donne ici des indices assez clairs sur la résolution du débat en faveur de la vénerie. Le messenger se rend ensuite chez le comte de Tancarville pour lui remettre les lettres contenant les discours à juger, celui-ci les lit et rédige sa réponse qui est ensuite apportée aux dames et lue (v. 956-1062). Elle est transcrite en un quatrième et dernier discours, qui commence par résumer les arguments des deux dames avant de trancher, en une seule strophe, en faveur de la dame soutenant la vénerie¹³ (v. 1063-1230). Alors que dans la source médiévale le débat s'achève ainsi, Cretin ajoute quelques vers dans lesquels la dame à l'épervier reconnaît sa défaite, puis les conversations reprennent dans la compagnie sur d'autres sujets (v. 1231-1270). Le texte de Cretin s'achève par une *excusatio* finale de l'auteur (v. 1271-1280). Dans l'ensemble, Cretin suit scrupuleusement l'extrait qui lui sert de source, que ce soit dans le contenu des arguments des deux dames ou dans l'organisation des étapes du récit encadrant. Quelques différences significatives méritent cependant d'être relevées et concernent directement les échanges entre personnages¹⁴.

Une première différence majeure, entre le *Debat entre deux dames* de Cretin et sa source, est que le poète du XVI^e siècle développe beaucoup plus les échanges informels entre personnages dans les parties relevant du cadre narratif¹⁵. Non seulement les dialogues mettant en scène le clerc messenger sont bien plus nourris que dans le débat source, mais en outre les personnages insèrent volontiers des discours rapportés dans leurs propres propos. C'est le cas de la dame aux chiens :

La noise alors commence de plus belle,
 Veneurs s'en vont après les chiens huant :
 « Merlant, Rigault, Marteau, appelle, appelle ! »
 C'est ung deduyt d'ouyr telle chappelle,
 « La, compaing, la, va, veez le cy fuyant ! »
 Trompes et voix vont sonnand et criant,
 Lamentent chiens, et chevaux tant hanissent
 Que les forests du grand bruit retentissent. (v. 631-638)

Il est aisé de lire dans ces insertions de discours rapportés une stratégie confortant l'importance de l'ouïe, puisque ces discours saturent son propos de voix et de sons. Lorsque le même procédé revient dans les propos échangés entre les deux seigneurs (v. 935-936), c'est une nouvelle illustration de la façon dont Cretin préfigure le verdict final, en soulignant non plus seulement la

¹² Surtout lorsqu'il a un sujet courtois : voir P.-Y. Badel, « Le Débat », art. cit.

¹³ À noter que nulle part il n'est fait mention d'une hiérarchie de valeur entre la fauconnerie et la vénerie alors même que cette dernière, plus coûteuse en moyens matériels (entretien de la meute de chiens et personnel pour s'en occuper) et en efforts personnels (course après l'animal chassé), était réservée à la plus haute noblesse.

¹⁴ Une autre différence importante, que nous ne commenteront guère dans le cadre de cette étude, porte sur la place accordée au clerc messenger, qui est bien plus importante chez Cretin que dans sa source médiévale. Celui-ci est bien accueilli par le comte de Tancarville pendant qu'il rédige son jugement et son séjour est bien plus développé que dans le texte source. Cet aspect est à mettre en rapport avec une autre singularité du *Debat entre deux dames* de Cretin : la présence d'une première personne absente de la source médiévale, un « acteur » dont la voix prend le relai entre les discours des deux dames, alors que ceux-ci se suivaient sans interruption dans *Livre des deduis du roy Modus*. Or cet acteur indique qu'il entend tout le débat caché derrière un rosier : c'est donc lui le clerc auquel on fait appel pour rédiger le débat et l'envoyer au comte de Tancarville. Ce brouillage entre les différents niveaux de la diégèse rend en quelque sorte plus manifestes les *topoi* du débat (en l'occurrence ceux de l'*embusche* et de l'appel à un juge) et invite le lecteur à ne pas se laisser duper par les attentes du genre qui semble convoqué.

¹⁵ Il s'agit là d'un procédé inverse à la méthode de Saint-Gelais qui, comme l'a montré Corinne Denoyelle dans son article du présent numéro, transforme le rythme des dialogues dans sa traduction de l'*Énéide* pour leur conférer moins de souplesse, plus d'ampleur et de majesté. Il reste que chez les deux rhétoriciens que sont Cretin et Saint-Gelais, les valeurs et vertus de la parole sont au centre de leur réécriture.

convoitise suscitée par le chien mais en mobilisant singulièrement le sens de l'ouïe dans cet échange.

Une autre différence, cette fois la plus visible, est que le *Débat entre deux dames* de Cretin sépare plus nettement les discours des dames et le jugement du récit encadrant. Ces quatre véritables discours possèdent ainsi un titre rubriqué pour le manuscrit BNF fr. 1953¹⁶ et sont précédés d'une lettrine ; des bois gravés spécialement pour ce texte apparaissent dans l'édition de Jehan Longis de 1526 après le titre de l'œuvre, les trois discours des deux dames et le retour du messager¹⁷ (pas tout à fait avant la lecture du jugement donc). Mais la distinction de ces discours avec le reste de la narration et des dialogues est avant tout formelle : alors que l'extrait du *Livre des deduis du roy Modus* ne recourait qu'aux couplets d'octosyllabes, Cretin emploie des strophes (des huitains) pour ces quatre discours¹⁸. Pour P.-Y. Badel, la strophe, dans ce contexte, organise les prises de parole, radicalise les oppositions¹⁹. Elle manifeste la rupture de la continuité narrative du débat et fait entrer dans une logique de structuration d'un autre ordre, celui des idées.

De façon plus tranchée que dans le passage du *Livre des deduis du roy Modus* qui lui sert de source, Cretin associe et amplifie, tout en les distinguant fermement, deux régimes de parole : celui de la conversation libre, ou *sermo*, intervenant dans les couplets de décasyllabes et celui du discours tendu vers une argumentation, la *contentio*, à laquelle sont réservées les strophes. Depuis Cicéron, l'un relève du tribunal, des assemblées et du Sénat – cela correspond aux discours du débat, en huitains ; l'autre des discussions philosophiques et réunions entre familiers – ce sont les brefs échanges insérés dans les vers²⁰. Il convient à présent d'entrer dans la fabrique de ces régimes de parole en examinant comment Cretin exploite strophes et décasyllabes pour organiser les propos contenus dans ses dialogues et discours en vers.

2. Strophes et vers : une organisation stratégique des arguments

La mise en strophe des quatre grands discours du débat est une des innovations majeures de Cretin lorsqu'il s'empare du texte médiéval – l'autre consistant à transformer les octosyllabes en décasyllabes. Ces strophes portent peut-être le souvenir des jeux-partis, forme poétique pratiquée par les trouvères, qui renfermait un débat, et dans laquelle les participants composaient tour à tour une strophe pour défendre une idée et son contraire²¹. Les six strophes (seulement) du jeu-parti se

¹⁶ F. 36r, 41r et v, 50r et 59r. La fin de chacun de ces discours redonne la parole à « L'acteur », également rubriqué (f. 41r, 51r et 63v).

¹⁷ F. Aiir au début du texte, Bvr, Ciir, Diiv, Dviiir. La dame aux chiens apparaît systématiquement avec deux chiens, tandis que son opposante n'a qu'un oiseau (l'épervier que Cretin indique dans son texte) : peut-on y voir un renvoi à son argumentation, consistant à dire que deux sens (la vue et l'ouïe) valent mieux qu'un (celui de la vue seulement pour les oiseaux) ?

¹⁸ Cette différence avait déjà été signalée par K. Chesney, *Œuvres poétiques, op. cit.*, p. cviii.

¹⁹ P.-Y. Badel « Le Débat », art. cit. Il ajoute que la strophe rejette hors d'elle les parts narratives du texte ; le narrateur est également ainsi écarté du dialogue dont il n'est plus qu'auditeur et rapporteur. Nous verrons que Cretin modifie cette structure de l'intérieur.

²⁰ Cicéron caractérise *contentio* et *sermo* dans le *De officiis*, I, xxvii-xxxviii : « *Et quoniam magna uis orationis est eaque duplex, altera contentionis, altera sermonis, contentio disceptationibus tribuatur iudiciorum, contionum, senatus ; sermo in circulis, disputationibus, congressionibus familiarum uersetur, sequaturetiam conuiuia* » (*Les devoirs*, éd. M. Testard et S. Mercier, Paris, Les Belles lettres, 2014, p. 148-149). Voir, dans *Rhetorica: A Journal of the History of Rhetoric*, vol. 11, n° 4, 1993, les articles de C. Lévy, « La conversation à Rome à la fin de la République : des pratiques sans théorie ? », p. 399-414 ; Laurent Pernot, « Un rendez-vous manqué », p. 421-434 ; Marc Fumaroli, « *Otium, convivium, sermo* », p. 439-443. Voir également L. Gavaille, « Lettre et *sermo* », dans *Epistulae antiquae III, Actes du IIIe colloque international « L'épistolaire antique et ses prolongements européens »*, éd. L. Nadjo et É. Gavaille, U. de Tours, Louvain-Paris, 2004, p. 33-52.

²¹ Dans son article « La règle du jeu-parti : une autre thématique que l'amour courtois, la théorie des cinq sens », *Questes*, vol. 18, 2010, <<http://journals.openedition.org/questes/667>>, Midoriko Kageyama rappelle que des jeux-partis ont opposé des participants autour de la question des sens à privilégier en amour : voir par exemple une pièce de Thibaut de Champagne et une autre où participe Colard le Changeur (A. Långfors, A. Jeanroy et L. Brandin, *Recueil Général des Jeux-Partis Français*, t. 1, Paris, Librairie Ancienne Édouard Champion, 1926, p. 29-33 et 58-61). Le critique cite des sources possibles de ces autres débats littéraires : *Li Livres dou Tresor*, où chaque sens est classé en fonction de sa position sur le visage, ce qui revient à accorder la primauté à la vue (Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, éd. F. J. Carmody, Los Angeles, Berkeley, 1948 [rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1998] livre I, ch. XV, p. 29), mais aussi le *Bestiaire d'Amor*, illustrant l'idée que les deux sensations visuelle et auditive sont valorisées, ensemble, en contexte philosophique, scientifique ou théologique (Richard de Fournival, *Le Bestiaire d'Amour et*

terminaient par l'appel à un juge. L'emploi des strophes, dans le *Debat entre deux dames* de Cretin, repose peut-être également sur le souvenir des débats d'Alain Chartier, comme *Le debat du herault, du vassault et du villain* ou *Le debat de reveille matin*, qui faisaient également figurer des huitains, mais de structure différente.

Quoi qu'il en soit, la strophe, faisant revenir des petites séquences closes sur elles-mêmes, se prête *a priori* mal à la continuité narrative du débat. Mais les strophes font aussi apparaître un séquençage qui permet de structurer le propos d'une façon bien plus économique que le faisaient les couplets d'octosyllabes de la source médiévale²². Un extrait du premier discours de la dame à l'épervier est particulièrement représentatif :

Le Livre des deduis du roy Modus,
p. 239-241, v. 185-228.
Quant a parler selon raison,
Nul ne pourroit comparaison
Mettré entre chiens et oisiaux,
Que naturè a fet si biaux,
Si joins, si courtois, si jolis,
Sors ou muers, si tres polis
Que plesant sont a regarder,
Et si les puet l'en bien porter
En chambres de rois et de conte.
De tiex choses font il si grant conte
Car oisiaux sont de tel nature
Qu'i sont nes et sans nul[e] ordure.

Ici endroit ne di je riens
De l'orde nature des chiens :
On les maine sur les fumiers,
Non pas en chambre a chevaliers,
Et qui peult les veoir de pres,
Il couvent estouper son nes.
Or ai parlé du premier point.
Un autre y a qui bien vous point.

L'en peut oisiaux partout porter
Et soi deduire et deporter.
Ce ne puet on fere des chiens :
A l'ostel menguent les biens.

Alon sur la tierce raison !
Comment pourroit penser nulz hon
Que par chose si tres petite
Comme un faucon fust deconfite
La grue, le cigne sauvage ?
I ly vient de tres grant courage.
Le vol d'un heron bien montant
Est-ce point chose deduiant,
Qui monte haut jusques aus nues ?
Le faucon li fet des venues
Et par derriere et par devant ;
Ainssi vont ensemble sourdant

Cretin, *Debat entre deux dames*

Premierement je fonde ma raison
Sur ce que oyseaux sont honnestes et gentz,
Et plus que chiens, et sans comparaison ;
Les recueille on en chascune maison
De grands seigneurs et de moyennes gens ;
Tous princes sont songneux et diligens
De les porter tant que leur saison dure :
Oyseaux sont netz, et les chiens plains d'ordure.
(v. 279-286)

Mordre, abayer, tout gaster et mal faire
Scait faire ung chien, et autre chose non ;
Sur les fumiers ronger os et deffaie,
Cryer, huller, l'enraigé contrefaire,
C'est tout luy fault ; vela son propre nom ;
Chiens n'ont jamais comme oyseaux le renom
Donner desduict sur dueil d'ennuyeux faicts ;
C'est l'argument que contre vous je fais.
(v. 303-310)

N'esse plaisir a veoir ung esprevier,
Longes aux piedz, sonnettes et vervelles ?
Qui en scavroit ung tel que a part veiz hyer,
Assez seroit pour le faire ennuyer,
Et mettre aux champs fantastiques cervelles ;
Mais sont ce pas façons trop plus nouvelles
Veoir sur le poing oyseaux par gentillesse,
Que mener chiens et vieux dogues en laisse ?
(v. 295-302)

Dame Raison vous convye et semond
Ja confesser que vous ay surmontee ;
Or demandez se deduict y a monlt,
Quant le faulcon part pour tire amont
Après heron, faisant une montee ;
De plaisir n'est la bende desmontee ?
On voit donner de si belles venus,
Si hault qu'on peult regarder sur les nues.
(v. 319-326)

Si tres soudain vont ensemble sourdant,

la Response du Bestiaire, éd. G. Bianciotto, Paris, Honoré Champion, 2009, p. 200). Voir également J. Cerquiglini-Toulet, « Le schéma des cinq sens : d'une théorie de la connaissance à la création de formes littéraires », *Micrologus*, vol. 10, 2002, p. 55-69.

²² Dans *En style poétique. L'écriture romanesque en vers autour de 1500* (Turnhout, Brepols, 2020), Pascale Mounier montre que le style poétique, qui inclut vers et formes strophiques, est propice au séquençage en étapes de la narration, « en segmentant le flux de l'écriture » (p. 186).

Que l'en ne scet que tout devient,
Et puis aucune fois avient
Qu'i le prent la haut par la teste,
Si s'en viennent comme tempeste
Tornoiant aval jusque terre.
Nul ne puet plus bel deduit querre.

Quartement diron la manière
Comment il prent oisiaux de riviere.
[...]

Que a peine on scait que ung et l'autre devient.
Ne pensez pas qu'on s'aille morfondant,
Car quant on voit qu'ilz s'en viennent fondant,
De froid, chaleur, faim et soif ne souvient ;
Maistre heron jusques a terre s'en vient :
Qui avroit lors la mort entre les dens,
Il reviroit de veoir tel passetemps.
(v. 327-334)
Se on veult parler de beau desduit d'oyseaux
Que on peult avoir en vollant pour riviere,
[...].
(v. 335-336)

Cretin récrit assez souplement sa source et la réorganise volontiers. Là où le texte médiéval prenait soin de structurer la prise de parole par des adverbes ou propositions soulignant l'enchaînement logique de l'argumentation (« or ai parlé du premier point » v. 203, « alon sur la tierce raison » v. 209, « quartement » v. 227, etc.), les strophes de Cretin font totalement l'économie de ces mentions car le séquençage et l'articulation logique du propos s'y font naturellement. Le vers et les ressources poétiques prennent donc le relai de ces explicitations logiques²³. Ce procédé est en quelque sorte exhibé dans les discours de la dame aux chiens et du comte de Tancarville. En effet, en résumant les arguments du débat, chacun s'appuie sur la structure strophique pour énumérer les idées avancées précédemment et reconstruire la logique des discours, comme le montrent ces vers tirés des débuts de strophe du discours de la dame aux chiens :

Sur le propos du debat vostre et myen,
Il m'est advis que avez voulu touscher... (v. 471-472)
Premierement oyseaux par vostre dict... (v. 479)
Vous dictes plus que oyseaux sont tant joliz... (v. 487)
Puis alleguez que ung faulcon desconfit... (v. 495)
Ce que oultre plus vostre parler comprend... (v. 503)
Et en mettant fin a vostre oraison... (v. 511)

On pourrait se livrer à un relevé semblable dans le jugement du comte de Tancarville (v. 1079-1214), qui manifesterait également que non seulement Cretin se sert des strophes pour structurer les propos de ses personnages, mais aussi qu'il livre à son lecteur la fabrique de ses strophes dans les discours qui récapitulent le débat.

En outre, le choix du schéma de rimes au sein de ces strophes, par Cretin, n'est pas anodin et obéit à la même logique de progression argumentative. En effet, alors que Chartier, dans les débats déjà cités, composait des strophes symétriques de schéma *ababbcbc*, valorisant un couplet central, Cretin, au contraire, propose un schéma *abaabbcc* qui met en exergue une progression : d'abord deux appels de rimes (*a* et *b*) puis deux échos qui développent ces deux premiers vers (*aabb*), le tout achoppant sur un couplet final de rimes inédites (*cc*). Un exemple tiré du discours de la dame aux chiens, lorsqu'elle termine son résumé des arguments de son adversaire et annonce l'idée générale qui va guider sa propre argumentation, permettra de mieux comprendre ce fonctionnement :

Et en mettant fin à votre oraison,
Dont je faitz cy ung abrégé recueil,

²³ Francis Goyet avait pareillement identifié dans les sonnets des *Regrets* de Du Bellay des paragraphes logiques qui, une fois leur lien établi, formaient une argumentation, comme il le démontre dans « Le recueil de sonnets comme ensemble de tableaux, c'est-à-dire de *loci* », dans *Programme et invention dans l'art de la Renaissance*, dir. M. Hochmann, J. Kliemann, J. Koering et P. Morel, Paris, Somogy éditions d'art/Rome, Académie de France, 2008, p. 177-202, repris dans *Le Regard rhétorique*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 311-334. Dans la même perspective, voir également son analyse des *Amours* de Ronsard : « Lire *Les Amours* (de Ronsard) comme un roman (de la Rose) », *Du temps que les bestes parloient. Mélanges Roger Bellon*, dir. V. Méot-Bourquin et A. Barre, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 467-480.

Dictes que oyseaux sont sans comparaison
 Plus à priser que chiens, pour la raison
 Que toutes gens leur font meilleur recueil ;
 Si concluez a tant, et dictes que œil
 En telz desduictz fait beaucoup plus que ouye.
 Si respondray sy je puis estre ouye. (v. 511-518)

Les deux premiers vers, de rimes *a* et *b*, annoncent le contenu de la strophe : le résumé des arguments adverses. Les quatre suivants comportent le contenu de ce résumé et sont formellement rattachés à cette annonce par les rimes faisant écho : *aabb*. Le huitième dernier vers fait une transition vers la suite du discours de la dame aux chiens et se distingue du résumé par la nouvelle rime *c*. Le cas du vers 7 est plus intéressant. Du point de vue du contenu, il se rattache au début de la strophe, puisqu'il parachève le résumé de l'argumentation adverse. D'un point de vue formel et structurel, il introduit la rime *c* qui fait basculer la strophe vers sa fin, ici le début de l'argumentation de la dame aux chiens. En réalité, cette rime *c* rattache résolument ce vers à la défense de la vénerie, puisqu'elle fait revenir le mot « ouye », sous forme de substantif et de verbe conjugué, dont on a vu qu'elle était au cœur de l'argumentation de la dame aux chiens. À l'inverse, les rimes *b* faisaient voir l'« œil » que la dame aux chiens entend dépasser.

Ainsi, que ce soit par l'articulation des strophes entre elles ou bien des rimes au sein de la strophe, Cretin confère, par des moyens relevant de la versification, une rigueur logique particulièrement serrée aux discours tenus par les dames et leur juge. En retirant les formules structurantes parfois très appuyées de la *contentio*, Cretin l'assouplit légèrement, sans pour autant céder à la fermeté du dispositif argumentatif.

Dans la strophe analysée en exemple, les propositions se coulent globalement dans le moule des vers²⁴. Syntaxe et métrique marchent de concert. Tout au plus relève-t-on un enjambement entre les quatrième et cinquième vers de la strophe (« pour la raison/Que toutes gens leur font meilleur recueil »), mais comme la proposition se termine à la fin du vers suivant, il s'agit en fait d'un cas de concordance différée : syntaxe et métrique finissent bel et bien par s'accorder. Dans ses décasyllabes, et en particulier dans les échanges plus brefs et moins structurés, relevant de la *sermo*, Cretin cultive ces glissements entre moule syntaxique et forme du vers²⁵. Cela n'était pas le cas dans la source médiévale, parce que les octosyllabes, dépourvus de césure, y semblaient bien moins propices :

Dont dist la dame a l'espervier :
 « Dame, vous devés commenchier. » –
 « Non doi », fet elle, « par raison,
 Que par vous vint la question. » –
 « Or donc », fet elle, « je diroi,
 Puis que dire devant vous doi. » (*Le Livre des deduis du roy Modus*, p. 238-239, v. 171-176)
 Lors ceste la de l'espervier convoye
 L'autre, disant : « Sus, Madame, qu'on voye
Ce que direz » ; elle respond : « Mais dictes,
 Vous qui parlez : » « Mais vous. » « Riens, trop mesdictes
De faire argu a qui commencera.
 Je ne puis pas savoir comment sera ;
 Puis que vous avez mys le propos en avant,
 N'esse raison que vous parlez devant ? » (*Debat entre deux dames*, v. 261-268, nous soulignons)

L'accueil du *sermo* dans les couplets décasyllabiques repose donc sur ce jeu savant d'allongement du rythme de la phrase (comme pour la dernière réplique), ou de rétrécissement (comme pour les deux syllabes « Mais vous », tenues entre les deux césures possibles du décasyllabe), mais toujours dans le respect du cadre métrique du décasyllabe. De ces glissements

²⁴ Les paragraphes qui suivent s'inspirent de l'analyse menée par P. Mounier dans *En style poétique*, op. cit., chap. 4 « La phrase narrative en vers », p. 189-237.

²⁵ C'était déjà un signe de spontanéité mais aussi de sincérité dans *Le Livre du Duc des vrais amants* de Christine de Pizan, comme l'a montré Evelyne Oppermann-Marsaux dans son article du présent numéro.

qui ne rompent pas du tout ni la syntaxe ni la prosodie, Cretin retire un double bénéfice. Non seulement la vivacité des échanges est renforcée mais le cadre métrique est également mis en valeur et devient d'autant plus visible qu'il est pleinement exploité (à la césure mais aussi à la fin du vers, soulignée par une rime féminine faisant apparaître une onzième syllabe) : le lecteur est ainsi invité à le reconnaître par-delà la syntaxe²⁶.

Un exemple d'un dialogue entre les dames et le clerc messenger permet de préciser l'intérêt cette fois logique et informationnel que Cretin tire de ces décalages entre décasyllabe et syntaxe des propos rapportés. Les concordances différées, jusqu'à la césure ou à la fin du vers suivant s'y multiplient :

Escripvez nous, sans y mestre ne oster
Le tout, ainsi que l'avez sceu noter,
Car pour certain, on ne scavoit mieulx mettre
Nostre debat en prose ny en mettre ;
Puis, s'il vous plaist, le porterez au Conte
De Tancarville, auquel ferez le compte,
Et de par nous luy direz que tresfort
Le supplyons qu'il veuille mettre effort
De regarder ce que luy envoyons,
Et que le sien jugement en voyons.
Mais gardez bien, si voulez tant amer
Nous obeyr, de parole entamer
Et, vous deust il donner charges et sommes
D'or et d'argent, de dire qui nous sommes [...]. (v. 883-896, nous soulignons²⁷)

Chaque fois, ce sont les éléments rejetés à l'entame du vers suivant qui portent l'essentiel de l'information communiquée, laquelle se trouve ainsi mise en valeur²⁸. Mais dans ce décalage, un autre élément se trouve également mis en exergue : la rime équivoquée²⁹, d'autant plus visible que l'accent de vers n'est souvent pas au même endroit que celui de la phrase. Or ce type de rime extraordinaire revient à des endroits précis du débat et Cretin lui confère de multiples vertus dans la conduite de l'échange.

3. Sens et valeurs de la rime équivoquée

Véritable stylème ou signature de Cretin, la rime équivoquée est au cœur de sa poétique. Elle possède un intérêt particulier pour l'analyse du *Debat entre deux dames*. Tout d'abord, c'est un procédé qui n'a de sens que dans le cadre d'une oralisation du texte. Cela est d'autant plus significatif que le débat de Cretin a vraisemblablement été lu à voix haute dans une cour princière, sans doute celle de François I^{er}. Comme l'a montré François Cornilliat³⁰, la rime équivoquée constitue, à l'oral, une petite énigme que l'auditeur est invité à résoudre : des sons semblables reviennent, et pourtant les mots sont différents. Dans ce geste de résolution sémantique, l'interprétation se met en branle : là où les mots écrits sont discordants, ils deviennent concordants par leur son, ce qui invite à une autre concorde, celle du sens. La description du juge proposé pour le débat, effectuée par la voix d'un seigneur, en constitue un exemple :

²⁶ Dans *La Parole médiévale...*, op. cit., p. 36, B. Cerquiglini indique en effet que ce type de décalages (comme la brisure du couplet qu'il analyse en exemple) ne consiste pas en une marche vers la prose, une dislocation presque hugolienne du vers, mais propose avant tout un jeu de surprise à partir d'un cadre connu et reconnu, ainsi remotivé.

²⁷ Nous modifions quelque peu la ponctuation proposée par l'éditrice K. Chesney.

²⁸ Voir la démonstration de N. Fournier dans « L'ordre des mots en prose et en vers : du Dom Juan de Molière au Festin de Pierre de Thomas Corneille » (*Langue littéraire et changements linguistiques*, éd. F. Berlan, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, p.315-334, 2006), ainsi que l'article de P. Mounier dans le présent numéro.

²⁹ Une rime équivoquée peut soit associer à la rime deux homophones (comme « mettre » infinitif et « mettre » substantif, « conte » et « compte ») ou bien un ou plusieurs mots avec un ou plusieurs autres mots se prononçant de la même façon (comme « tresfort » et « [met]tre effort », « envoyons » et « en voyons », etc.).

³⁰ « Or ne mens ». *Couleurs de l'éloge et du blâme chez les « Grands Rhétoriciens »*, Paris, Champion, 1994.

C'est le seigneur Conte de Tancarville,
 Expert sur tous, j'en dis autant, car ville
 Ne ayme a hanter comme l'esbat des champs,
 Et ne luy plaist tant ouyr les deschantz
 Des instrumens, que prendre à son gré l'air,
 Et aux abbois faire trompes gresler. (v. 201-206)

La décomposition du nom de « Tancarville » en « tant car ville » permet au poète d'introduire une distinction entre « ville » et « champs », que le comte réunit tous deux. Appartenant à la ville comme à la campagne où se déroulent les parties de chasse, le comte aime aussi bien la musique des instruments que celle, en particulier, des « trompes » de chasse, que l'on fait « gresler ». Tout citoyen qu'il est, par son nom, le comte de Tancarville apprécie la musique et ce n'est pas en dépit de cela mais grâce à cela qu'il est sensible à l'activité de la chasse : pour lui, les ébats des champs, ce sont, comme à la ville, « les deschantz » et « prendre à son gré l'air », c'est encore être sensible à la musique et entendre « trompes gresler ». À la fois extérieur au débat portant sur la chasse, car il appartient à la ville, le comte est un amateur éclairé par son goût pour la musique et pour les trompes, ce qui le rend particulièrement apte au jugement – mais ce qui en annonce aussi l'issue.

Cet exemple de rimes équivoquées, portant elles-mêmes sur du son, met encore en valeur un aspect que nous avons déjà plusieurs fois eu l'occasion de remarquer. En insérant des sons de toutes sortes dans son débat, dans les propos échangés entre personnages, dans les rimes équivoquées qui affleurent en maints endroits, mais aussi par la thématique de la musique et de l'écoute qui revient régulièrement, Cretin prépare minutieusement – infiniment plus que son prédécesseur médiéval – le jugement qui va être rendu en faveur de celle qui soutient l'importance de l'ouïe dans le plaisir procuré par la chasse. Les endroits où la rime équivoquée est mobilisée sont donc significatifs : dans les passages pris en charge par l'acteur et dans les brefs échanges relevant de la *sermo* notamment. Comme les rimes ne se suivent pas nécessairement dans les strophes, qui imposent par ailleurs non pas un mais deux échos, les rimes équivoquées sont globalement moins fréquentes dans les longs discours. Elles le sont néanmoins dans le couplet final des strophes, et dans une mesure plus importante chez la dame aux chiens et le comte de Tancarville que dans le premier discours de la dame à l'épervier. À l'occasion de la réplique de cette même dame soutenant la fauconnerie, les rimes équivoquées reviennent dans une proportion semblable aux discours des autres personnages : elle semble donc déjà, inconsciemment, se ranger aux raisons de son adversaire en s'efforçant d'ajouter sens et « déduit » à son discours par l'emploi de cette rime éminemment sonore. La rime équivoquée, par les énigmes qu'elle fait entendre et qui n'ont guère de sens à l'écrit, où tout est éclairé par la graphie, participe donc, d'une certaine façon, à l'argumentation qui se déploie dans les discours des dames mais aussi entre ces discours, en favorisant le jeu de l'ouïe sur la platitude de la vue.

Cretin ne s'arrête toutefois pas à cet usage de la rime équivoquée. Au début du XVI^e siècle, la valeur de cette rime extraordinaire est partagée entre deux pôles *a priori* contradictoires³¹. C'est d'une part un procédé de *vehementia* que l'on sait cher aux Rhétoriciens (et notamment à Molinet), qui souligne avec force un propos et participe à en construire la vérité. D'autre part, la rime équivoquée, mise à distance en tant que procédé virtuose, devient de plus en plus, à la Renaissance, un jeu complice offert à l'auditeur du texte³², ce qui transparaît dans les épîtres familières presque holorimes de Cretin³³, mais aussi dans la célèbre « Petite épître au roi » de Clément Marot. Or, dans le *Debat des dames*, Cretin oscille entre ces deux valeurs et parvient à faire en sorte qu'elles ne s'excluent pas l'une et l'autre : la rime équivoquée, quand elle associe

³¹ Outre *Or ne mens* déjà cité, voir également, de F. Cornilliat, « On Sound Effects in Rabelais », *Études rabelaisiennes*, vol. XXXIX, p. 137-167 et vol. XLII, p. 7-55.

³² Dans l'*Ecclesiastes*, Érasme fustige l'abus des figures d'ornement et ne les autorise plus qu'à titre de plaisanterie destinée à faire rire l'audience. Ce renversement, que Cretin perçoit et s'efforce d'embrasser, d'une certaine façon, a durablement causé une incompréhension de l'esthétique des Rhétoriciens jusqu'à provoquer dédain et oubli de ces poètes et historiographes dans l'histoire littéraire.

³³ Voir, par exemple, l'épître de Cretin à Charbonnier dans laquelle six des dix syllabes du décasyllabe riment ensemble dans les couplets (*Œuvres poétiques, op. cit.*, p. 275-277).

par exemple « des champs » et « deschantz », est un surcroît de sens par le sémantisme des mots puissamment associés ; c'est un surcroît de sens en soi, puisqu'elle mobilise une oralité thématiquement au cœur du débat ; enfin, la résolution de ces petites énigmes par le lecteur et leur disposition stratégique dans l'ensemble du débat lui confère une valeur ludique, presque pédagogique, dans l'enseignement sur les sens qui est ici délivré (cette mise à distance ludique étant ici à l'opposé de toute condamnation critique ou ironie destructrice).

Favorisant un jeu complice et un surcroît de sens qui se construit par-delà les discours, la rime équivoquée conduit le lecteur, presque à son corps ou son esprit défendant, vers la résolution du débat en faveur de la dame aux chiens. De fait, notre définition du débat initialement proposée ne semble plus exacte : c'était celle d'un genre littéraire rattaché à une rhétorique judiciaire, où s'affrontent deux points de vue opposés et irréconciliables entre lesquels il fallait trancher³⁴. En récrivant le débat du *Livre des deduis du roy Modus*, Cretin le transforme insensiblement en dialogue, l'infléchit vers le sens platonicien du terme, puisque la confrontation des points de vue achoppe sur une vérité partagée par tous. À cet égard, les quelques vers que Cretin ajoute à la fin de sa réécriture, par lesquels il montre la dame au chiens fanfaronnant après sa victoire et celle à l'épervier se résignant à accepter sa défaite, sont particulièrement significatifs. La réaction des participants à un débat ne fait en effet pas du tout partie du genre tel qu'il s'élabore au Moyen Âge, où l'on n'a d'ailleurs pas toujours le jugement, puisque la valeur du texte tient surtout à la contradiction exposée. Éthiquement, la dame soutenant la vénerie nous est ainsi montrée sous un jour peu favorable, puisqu'elle se vante de sa victoire, alors que celle qui soutenait la fauconnerie accepte sa défaite avec dignité. Ce début de renversement de valeur entre les dames, simplement amorcé par Cretin à la fin de son débat, corrobore l'idée que le jugement n'a pas seulement choisi entre des points de vue proposés, mais qu'il a fait bouger les lignes éthiques et intellectuelles initialement posées.

En termes de qualification rhétorique, le mot de « *contentio* » que nous avons employé pour caractériser les longs discours, ne s'applique donc plus guère : malgré leur apparence de débat contradictoire, les discours, noués par les interventions de l'acteur faisant dialoguer toutes sortes de personnages, fonctionnent en réalité largement dans un sens commun³⁵. Même si les imprimés et éditions distinguent structurellement ces discours des autres échanges, Cretin s'est efforcé de réduire la tension contenue étymologiquement dans ces *contentiones*, grâce à l'emploi des strophes et des rimes équivoquées, pour les orienter vers une issue presque consensuelle, un véritable dialogue ou échange verbal qui, dans une perspective de rhétorique gréco-latine, appartient au *sermo*. Que ce soit d'un point de vue générique, argumentatif ou bien rhétorique, grâce à toutes les ressources de la versification, chez Cretin, le débat se conduit de plus en plus comme un dialogue.

Pour conclure, la réécriture du *Debat entre deux dames* de Cretin ne se limite pas à une mise à jour formelle des couplets d'octosyllabes de sa source médiévale. Le poète rhétoricien se montre bien plus sensible que son prédécesseur aux ressources offertes par la versification, à différentes échelles, dans le cadre d'un échange portant précisément sur les pouvoirs et plaisirs de l'ouïe. Ce faisant, Cretin modifie non seulement la forme des échanges entre les protagonistes du débat, mais aussi l'esprit : tout en maintenant les ressorts de la *vehementia* dans des structures et rimes élaborées, l'opposition tranchée du *Debat entre deux dames* devient dialogue constructif,

³⁴ Comme le rappelle L. Tabard dans « *Le livre de l'Espérance* et le mouvement du débat », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, vol. 33, 2017, <<http://journals.openedition.org/crm/14735>>, Chartier réfléchissait déjà, près d'un siècle avant Cretin, aux moyens de sortir de la stérilité des débats. Selon elle, « *Le Livre de l'Espérance* se présenterait ainsi avant tout comme un traité, où prédominerait finalement la forme didactique du dialogue, sur le modèle de la catéchèse et de l'exposé doctrinal : parole de vérité, donc, contre la vaine agitation des débats » (p. 151). L'emploi du vers (dans le prosimètre) peut alors se comprendre comme l'expression d'une « singulière musicalité, [...] portée universelle et [...] hauteur spirituelle, une harmonie supérieure qui s'oppose à la dispersion des voix dans le dialogue » (p. 152).

³⁵ Lorsque la dame à l'épervier apporte des arguments relevant d'un autre domaine que celui du débat des sens, ils sont purement exclus : l'ordure des chiens n'est pas l'objet du débat selon la dame aux chiens, la crainte et le danger suscités par la vénerie ne fait l'objet d'aucune discussion et le comte de Tancarville n'y consacre qu'une strophe sur les vingt-et-une de son jugement.

reposant sur des arguments amenés de façon progressive, pédagogique et parfois plaisante. Homme tourné vers le Moyen Âge par ses lectures, Cretin manifeste une foi de poète et d'humaniste (humaniste parce que poète) dans son rapport à la parole³⁶.

Ellen Delvallée (CNRS, Université Grenoble Alpes, UMR Litt&Arts)

³⁶ Luc Vaillancourt parle d' « humanisme dissident » pour qualifier la pratique épistolographique de Cretin, en expliquant que son imperméabilité au renouveau cicéronien des lettres familières n'est que de façade et correspond à un désir de prolonger les formes françaises au détriment des influences étrangères, à commencer par les italiennes (« L'humanisme dissident des rhétoriciens : le cas de Guillaume Cretin », *Renaissance & Réformation/Renaissance et Réforme*, vol. 27, n° 2, 2003, p. 77-86). Dans le cas du *Débat entre deux dames*, il semble que c'est surtout la volonté de ne pas rompre avec les formes et traditions anciennes mais de les transformer en douceur qui fait de Cretin un humaniste non dissident, d'autant plus engagé qu'il procède lui-même par glissements imperceptibles.